



Mercredi 27 mai 2020 de 15h00 à 17h00

Discussion informelle n°3: *Approches agroécologiques et autres innovations (y compris les outils afférents, tels que la digitalization)*

Synthèse du rapporteur

Point 1 - Introduction par le rapporteur

Le rapporteur, S.E. Mohammad Hossein Emadi (Iran), a résumé les discussions des groupes informels précédents, citant les principaux éléments suivants : 1) l'absence de solutions uniformes pour améliorer la durabilité des systèmes alimentaires ; 2) les évaluations de la durabilité des systèmes alimentaires doivent constituer le point de départ.

Le rapporteur a présenté le document de base et ses quatre questions d'orientation ont été détaillées.

Point 2 - Échange de commentaires par les parties prenantes du CSA sur :

Discussion sur les questions (1, 2, 3 et 4)

- *Êtes-vous d'accord avec les deux grandes catégories d'approches innovantes du rapport du Groupe d'experts de haut niveau :*
 - i) les approches agroécologiques et*
 - ii) les approches d'intensification durable ?*
- 2. *Êtes-vous d'accord avec la conclusion du rapport HLPE selon laquelle les approches agroécologiques et connexes sont davantage axées sur la transformation des systèmes alimentaires, tandis que l'intensification durable et les approches connexes sont davantage axées sur l'efficacité de l'utilisation des intrants ?*
- 3. *Existe-t-il des outils ou des technologies, par exemple la digitalisation, qui pourraient contribuer à ces deux approches, et si oui, dans quelles conditions ?*
- 4. *Les technologies numériques vont clairement perdurer, mais elles ne sont pas sans risques ni défis. Sur quoi devrait porter toute recommandation éventuelle sur la digitalisation en relation avec les systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition*

La discussion ouverte a permis de dégager les points suivants. Chaque point, ci-dessous, représente le point de vue d'une partie prenante sur un sujet spécifique. Aucune tentative n'a été faite pour concilier les différents points de vue afin de présenter toute la diversité des points de vue exprimés par les parties prenantes du CSA au cours de cette discussion informelle.

- Suggestion que le document de référence reflète de manière plus adéquate les différents points de vue sur les cadres de suivi et d'évaluation ainsi que les indicateurs et mesures, ces derniers ne devant pas aller au-delà de la portée de ce processus.
- Soutien à l'intégration de toutes les approches innovantes plutôt que de se concentrer sur une seule d'entre elles ou de faire des choix sur celle qui est la meilleure. La richesse et la complémentarité qui peuvent exister entre elles doivent être prises en compte.
- Soutien à la mise en place d'une boîte à outils pour renforcer la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires dans ses trois dimensions. Par exemple, l'Avant-projet comporte une recommandation sur l'emploi rural, qui est uniquement axée sur l'agroécologie et qui devrait donc être adaptée.
- Soutien aux deux catégories présentées dans le rapport HLPE, car il permet de catégoriser les approches en fonction de leur contribution (ou non) aux systèmes alimentaires durables.
- Soutien aux conclusions du rapport HLPE sur l'agroécologie, davantage axées sur la transformation des systèmes alimentaires. L'agroécologie apporte la preuve de son efficacité à long terme grâce à l'économie circulaire et au recyclage, tandis que les approches d'intensification durable se concentrent sur l'augmentation de la productivité.
- La crise COVID-19 a permis de révéler l'approche la plus apte à répondre efficacement à la pandémie/crise actuelle : l'agroécologie. Alors que l'approche d'intensification durable se caractérise par des dommages environnementaux et que certaines études font le lien entre l'intensification et la pandémie, l'agroécologie a pour principe central l'équilibre sanitaire humain-écologique, aidant à prévenir les pandémies et assurant la résilience des systèmes alimentaires dans toutes leurs dimensions. D'où l'idée que l'agroécologie contribue efficacement à la réalisation de nombreux objectifs de politique publique : la solidarité et les relations sociales, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte en temps de crise.
- Préoccupation concernant l'Avant-projet qui se focalise avant tout sur les innovations, ignorant l'agroécologie et ne tenant donc pas compte des conclusions du rapport HLPE. Les recommandations proposées dans l'Avant-projet ne fournissent pas d'orientation aux pays qui veulent renforcer l'agroécologie et ne sont pas en capacité de faire la distinction entre les impacts concurrents et conflictuels des différentes approches « innovantes ». Le rapport HLPE fait clairement la distinction entre les approches et les caractérise comme étant soit transformatrices, soit progressives. Dans certains cas, les approches incrémentales peuvent nuire aux approches transformatives.
- Soutien au fait de souligner la nécessité de transformer les systèmes alimentaires afin de parvenir à une plus grande durabilité; les principes HLPE ainsi que les "Dix éléments de l'agroécologie" de la FAO sont utiles à cet égard. Ce changement transformationnel ne sera réalisé que si les producteurs de denrées alimentaires ont plus de capacité d'agir pour assurer un rôle de garants actifs de la sécurité alimentaire.
- Il faut reconnaître que certains débats confondent l'intensification durable avec l'intensification non durable, tel que cela a été observé ces dernières années.

- IL est souligné que les questions 1 et 2 peuvent ne pas être utiles dans la discussion. Le rapport HLPE affirme que l'agroécologie n'est pas un ensemble de pratiques clairement définies ; les pratiques peuvent être classées sur une échelle, comme le note le rapport HLPE. Les "Dix éléments de l'agroécologie" de la FAO peuvent être appliqués à toutes les approches. Certaines parties prenantes sont enthousiastes à l'égard de l'agroécologie parce qu'elle met davantage l'accent sur les aspects sociaux et les droits, mais il faut considérer que les autres approches ne passent pas totalement à côté de ces aspects (par exemple, SFA). Par conséquent, ces catégories ne sont pas utiles car elles se chevauchent.
- Il faut rappeler que la CSA 44 a demandé au HLPE d'examiner toutes les approches innovantes. Conformément à ce concept, un axe d'approches innovantes (et non leurs définitions respectives) a été reconnu comme étant le plus utile.
- Nécessité de fournir une analyse équilibrée et équitable de la manière dont les recommandations abordent les approches innovantes. L'agroécologie est une approche parmi d'autres. Il faut faire la distinction entre l'agroforesterie, l'agriculture biologique, les biotechnologies, la digitalisation et la restauration des écosystèmes. L'équilibre entre les approches est crucial car les différentes technologies constituent une boîte à outils précieuse pour tous les contextes, parmi laquelle les agriculteurs peuvent choisir. Le paragraphe 5 de l'Avant-projet en fait mention, mais il pourrait être détaillé et renforcé.
- Il faut inclure tous les outils dans la boîte à outils. Il faut éviter les fausses dichotomies et envisager des approches mixtes.
- Suggestion de souligner la manière dont les deux catégories peuvent être complémentaires et non opposées l'une à l'autre. Elles visent toutes deux à transformer les systèmes alimentaires dans les trois dimensions de la durabilité. Certains principes d'intensification durable sont également utilisés en agroécologie.
- Reconnaissance du fait qu'il n'est pas utile d'avoir deux catégories et que la première version devrait être plus équilibrée dans la manière dont l'agroécologie et d'autres approches innovantes sont mentionnées. Il existe de nombreuses approches, concepts, pratiques et techniques innovants qui devraient tous être utilisés et chacun d'entre eux peut être plus ou moins pertinent dans un contexte donné.
- Soutien au maintien des deux catégories. En particulier, reconnaissance de l'importance du droit à l'alimentation pour l'agroécologie, sans distinction entre l'importance relative de la santé humaine et celle de l'écosystème, c'est ce qui rend l'agroécologie innovante.
- Reconnaissance du fait que l'approche agroécologique est plus large dans sa portée, la santé, la biodiversité, outre le fait qu'elle est la plus ancienne, ce qui la rend plus robuste et éprouvée. Les petits exploitants l'ont développée avant que les principes n'existent.
- Il faut tenir compte du fait que certaines approches innovantes peuvent être défavorables au droit à l'alimentation, et bien qu'il y ait moins de recherche sur les liens entre le droit à l'alimentation et la digitalisation par exemple, il y a beaucoup de recherche sur l'agroécologie et le droit à l'alimentation.

- Soutien au maintien des deux catégories du rapport HLPE et de ses cinq niveaux de transition. Les deux catégories ne sont pas mises en opposition, et ont été structurées sur la base de plusieurs critères, sans jugement pour savoir lequel est le meilleur, mais précisant que sous les mêmes critères, un des critères pourrait être plus large que d'autres, ce qui est utile aux pays. Il est important de souligner que l'objectif n'est pas d'imposer l'une ou l'autre approche.
- Suggestion d'inclure dans les recommandations des moyens de concilier et de clarifier les liens entre les différentes approches.
- Suggestion pour souligner l'importance de la capacité des agriculteurs à utiliser et à accéder aux différentes approches. Donner des choix aux agriculteurs augmente la viabilité des petites et grandes exploitations. Une fausse dichotomie n'est pas utile pour les pays.
- Suggestion de s'abstenir de décrire certaines approches comme étant "non-transformatrices" ou "moins-transformatrices" que d'autres. Cela soulève la question de la signification de la transformation, et ignore également les synergies entre les différentes approches, par exemple l'agriculture biologique avec l'agriculture de précision.
- Il faut se concentrer sur les principes et les résultats que nous voulons atteindre. Il n'y a pas de dichotomie. Le HLPE indique que les pratiques agricoles peuvent être comprises selon une gamme ou un continuum d'approches et qu'il n'y a pas de ligne de démarcation claire entre ce qui est agroécologique et ce qui ne l'est pas.
- Il faut examiner les objectifs et les résultats des différentes approches et déterminer si l'accent doit être mis sur la production ou sur des systèmes alimentaires entiers, ou encore sur les facteurs écologiques et sociaux.
- Nécessité de rééquilibrer les investissements, qui sont actuellement plus favorables à l'intensification durable qu'aux approches agroécologiques. Nécessité d'un meilleur équilibre des approches disponibles.
- Nécessité d'intégrer les concepts d'intensification durable ou d'agroécologie du rapport HLPE dans la première version des recommandations politiques.
- Il existe deux façons différentes d'envisager l'amélioration de la durabilité : L'intensification durable examine les systèmes de production conventionnels et la manière d'améliorer leur durabilité, l'optimisation écologique ; les approches agroécologiques sont plus larges, non seulement liées à la réduction des impacts sur l'environnement, mais aussi à l'utilisation des processus et services écologiques pour fournir des services écosystémiques pour la production alimentaire. Il existe donc deux approches, mais elles sont complémentaires.
- Nécessité de maintenir la distinction entre les deux catégories et le rapport HLPE contient de nombreux éléments dont il faut tenir compte. Alors que l'agroécologie va beaucoup plus loin dans la multifonctionnalité et les systèmes alimentaires complets, l'intensification durable s'intéresse surtout aux niveaux de transition inférieurs.

- Il faut mettre davantage l'accent sur l'agroécologie. Le manque d'équilibre est visible dans les politiques, la recherche et le financement de l'aide. Les approches agroécologiques sont beaucoup plus larges et ont un potentiel de transformation.
- Nécessité d'une distinction plus claire entre les approches innovantes, les innovations et les technologies, en gardant à l'esprit que les innovations ne sont pas seulement technologiques mais aussi organisationnelles, par exemple.
- Nécessité de reconnaître qu'il n'existe que peu d'analyses sur la manière dont d'autres approches innovantes (autres que l'agroécologie) peuvent contribuer à la mise en place de systèmes alimentaires durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Soutien à l'examen de la coexistence éventuelle des deux approches. Reconnaissance du fait que l'agroécologie est davantage axée sur la transformation, mais qu'elle contribue également à l'efficacité, tout comme l'intensification durable peut contribuer à la transformation des systèmes alimentaires. Par conséquent, les deux approches peuvent contribuer aux deux objectifs (niveau 1 et niveau 5), conformément à la page 10 de la synthèse et des recommandations du rapport HLPE : *« Ces approches favorisent la transformation, etc. »*
- Si le titre montre que l'agroécologie occupe une place particulière dans notre travail, d'autres approches doivent encore être envisagées.
- La digitalisation en tant qu'outil pourrait contribuer à toutes les approches visant à parvenir à une agriculture durable, mais il est nécessaire de rendre les technologies numériques plus abordables, accessibles et adaptées aux conditions locales, en évitant d'enfermer les producteurs de denrées alimentaires et les citoyens dans des relations de pouvoir asymétriques avec les grandes entreprises.
- Eventuellement ne pas inclure la biotechnologie dans cet Axe de travail, en l'incluant simplement dans une note de bas de page en rapport avec les lois nationales.
- Nécessité de tenir compte de tous les travaux antérieurs qui ont été réalisés jusqu'à présent, comme les cinq piliers SFA de la FAO et les travaux du FIDA sur les petits exploitants. La cible, ce sont les petits exploitants. Les petits cours d'eau font les grandes rivières de notre système alimentaire. Si nous faisons plus pour les petits exploitants, certains de ces débats n'auront plus lieu d'être.
- Nécessité de rappeler l'importance de faire des recommandations politiques qui sont valides au niveau mondial, avec une mise en œuvre au niveau local, sur la base des normes et des traditions des différents pays.
- Reconnaissance du fait que le concept de digitalisation ne semblait pas bien défini dans l'Avant-projet, et qu'il devrait être clarifié. Par exemple, les rapports du HLPE parlent de l'agriculture de précision, etc., chacune d'entre elle offrant des possibilités différentes aux agriculteurs. Les gouvernements doivent rendre ces technologies accessibles aux agriculteurs.

- La digitalisation est mentionnée plus souvent que d'autres approches pertinentes. La digitalisation décrit les technologies, services, produits et compétences numériques et n'est pas une approche innovante, qui comprend non seulement des innovations technologiques mais aussi sociales et organisationnelles.
- La digitalisation peut jouer un rôle de plus en plus important dans l'agriculture si cette technologie est disponible, accessible et abordable pour tous, et si un renforcement approprié des capacités a lieu pour tous les types d'acteurs. La digitalisation peut aider les petits exploitants à accéder aux marchés, à gérer les ressources et à être compétitifs. Elle peut conduire à une meilleure intégration de la jeunesse rurale en créant des emplois plus attrayants dans les zones rurales et en prévenant la migration. Toutefois, elle peut également engendrer des risques, notamment pour la grande majorité des agriculteurs qui sont de petits exploitants. Un cadre politique réglementaire solide est donc nécessaire pour faire face aux risques, fournir des garanties appropriées, assurer la formation et garantir des conditions de concurrence sûres et équitables pour le secteur.
- Il faut tenir compte du fossé entre les petits exploitants et les grandes exploitations agricoles en ce qui concerne les outils numériques.
- Nécessité pour les gouvernements d'encourager l'utilisation des outils numériques et de se concentrer sur les besoins des petits exploitants. Ces derniers ont besoin d'informations et d'assistance techniques pour utiliser les technologies numériques.
- Nécessité de reconnaître le potentiel important des technologies numériques, mais aussi tenir compte du fait qu'il s'agit seulement de technologies et qu'en tant que telles, elles peuvent soutenir des approches durables ou non durables.
- Nécessité de souligner le rôle du cadre réglementaire et des mesures de sauvegarde appropriées (la gouvernance responsable fait partie des "Dix éléments de l'agroécologie" afin de garantir que les technologies numériques profitent également aux petits exploitants.
- La digitalisation est une dimension, et non une approche ou un paradigme. Par conséquent, son utilisation doit être évaluée par rapport à toute approche innovante en ce qui concerne les résultats que nous recherchons.
- Soutien à la prise en compte des besoins des petits exploitants : la digitalisation doit découler des besoins des petits exploitants et leur être profitable. Le CSA devrait se concentrer sur les Droits Humains et les personnes marginalisées ainsi que sur les petits agriculteurs.
- Importance des mécanismes de gouvernance pour répondre aux préoccupations concernant la privatisation des données, notamment sur les connaissances des paysans.
- La digitalisation peut être utile à tout système, mais elle n'est pas neutre pour l'environnement (besoins en métaux rares et forte consommation d'énergie).
- Encourager la digitalisation dans le secteur agroalimentaire et forestier et dans les zones rurales peut lever les obstacles qui empêchent un système alimentaire plus équitable ainsi qu'au

repeuplement des zones rurales en les rendant plus attrayantes et en créant des emplois de qualité.

- Suggestion de recommandation visant à : réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines, mais aussi entre les petites et les grandes entreprises, afin que toutes les parties soient connectées ; encourager l'utilisation du Data (données) ; stimuler le développement des entreprises et les nouveaux modèles commerciaux ; clarifier la manière dont les nouveaux outils numériques peut devenir plus accessible aux agriculteurs à faible revenu, aux populations et aux régions du monde entier ; accroître les investissements responsables des gouvernements et du secteur privé et fournir une formation formelle et informelle, notamment aux agriculteurs, aux éleveurs, aux femmes et aux jeunes (groupes vulnérables) ; aider les agriculteurs à s'adapter à la digitalisation et montrer comment appliquer l'agroécologie aux populations à faible revenu.
- Soutien au fait de mettre le droit à l'alimentation au centre des processus politiques du CSA.
- Soutien à l'Avant-projet et à l'importance de la digitalisation avec tout son potentiel de jouer un rôle croissant dans la sécurité alimentaire mondiale. Toutefois, il faut reconnaître ses avantages mais aussi ses risques, qu'il convient d'aborder, comme la question de l'accès aux avancées technologiques.
- Soutien à l'inclusion de recommandations qui encouragent les communautés rurales et les petits exploitants à accéder à ces technologies.
- Soutien à l'inclusion de recommandations renforçant l'importance de l'approche participative lors du développement d'outils numériques, ainsi que la liaison avec les connaissances et pratiques locales. La propriété, l'accès et l'utilisation des données sont très importants. Un lien pourrait être fait entre le Conseil numérique de la FAO et Charte Suisse dans les recommandations politiques.

Point 3) Synthèse et remarques finales du rapporteur

Le rapporteur a souligné la complexité du thème en discussion, la grande diversité des positions des parties prenantes, ainsi que le manque de clarté sous-jacent du jargon employé et des définitions des différents concepts. Il a également souligné la différence entre "autres innovations" et "technologies". Toutefois, le rapporteur a souligné l'importance de ces discussions informelles pour identifier les convergences, les divergences, ainsi que pour permettre un apprentissage. Le rapporteur a remercié toutes les parties prenantes pour leur engagement et leur participation continue, et pour avoir permis une discussion fructueuse.